

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION ou RENOUELEMENT  
LISTE D'ATTENTE PORT DU BRUSC**

Civilité<sup>1</sup> : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom<sup>2</sup> : .....

Nom de jeune fille<sup>2</sup> : ..... Prénoms<sup>2</sup> : .....

Date de naissance<sup>2</sup> : ..... Lieu de naissance<sup>2</sup> : .....

Demeurant<sup>2</sup> : .....

Code Postal<sup>2</sup> : ..... Ville<sup>2</sup> : .....

Téléphone<sup>2</sup> : ..... Email : .....

Souhaite être<sup>1</sup> :

☐ **INSCRIT** ☐ **MAINTENU (RENOUELEMENT)**  
sur la liste d'attente en vue de l'obtention d'un contrat d'amarrage annuel

Attention : pas de reconduction tacite, envoi du formulaire et du chèque par courrier R.A.R ou dépôt contre reçu en capitainerie obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars le cachet de la poste faisant foi, le non respect de ces dates entraîne votre radiation de la liste).

Pour mon bateau ayant les caractéristiques suivantes :

Nom du bateau : ..... Voilier<sup>1</sup> ☐ Moteur<sup>1</sup> ☐

Longueur : ..... Largeur : ..... Tirant d'eau : .....

Je joins mon règlement de 10 € (par CB ou chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la Régie du port du Brusc) correspondant aux frais d'inscription ou de maintien.

Je certifie les renseignements indiqués ci-dessus et avoir pris connaissance :

- que cette inscription est nominative,
- des dispositions d'inscription et de maintien,
- et que mon numéro de rang ne me sera pas communiqué par courrier mais sera disponible en capitainerie à compter du 15 avril de l'année.

Fait à<sup>2</sup> : ..... Le<sup>2</sup> : ..... Signature

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante

<sup>2</sup> Renseignements obligatoires : **Attention, l'absence de renseignements obligatoires, le non règlement des frais ou le non-respect des dates de renouvellement entraîneraient la non prise en compte de cette demande et auraient pour effet la non inscription ou votre radiation de la liste.**

<sup>3</sup> Formulaire à retourner par courrier RAR avec le chèque de 15 € libellé à l'ordre de la régie du port du Brusc à l'adresse suivante